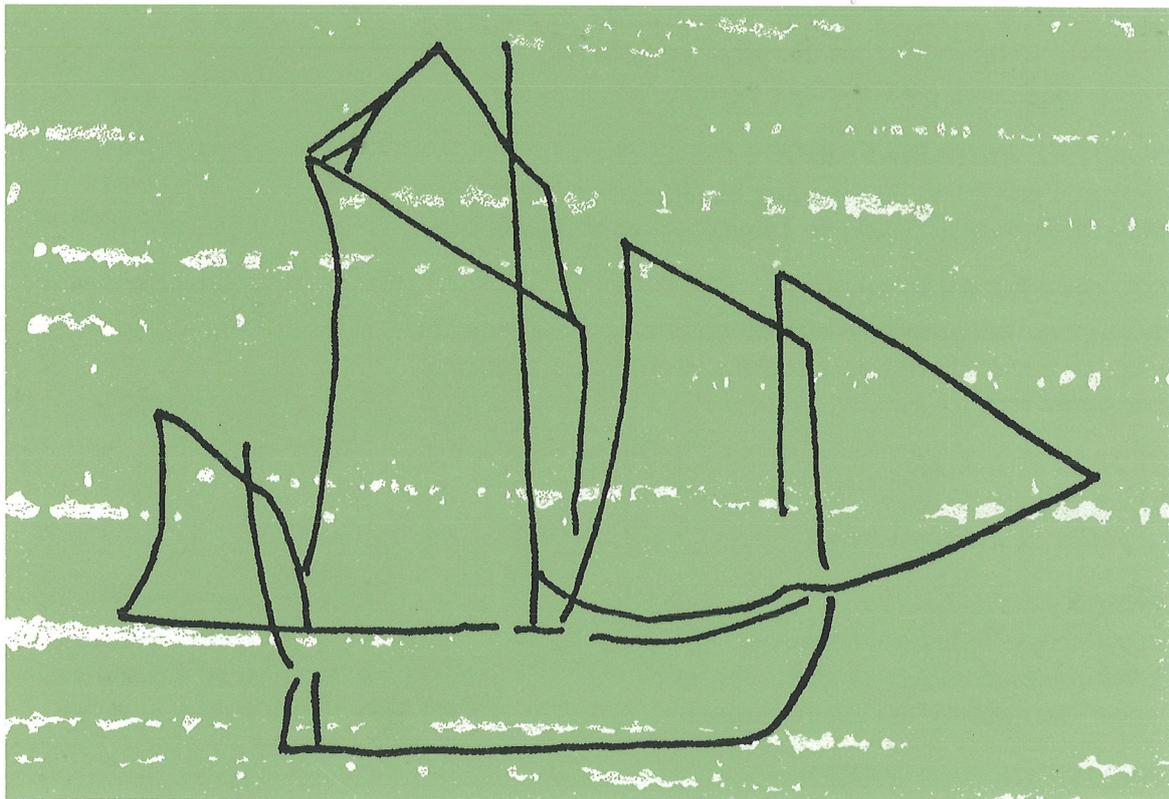


BERNIÈRES

OPTIQUE NOUVELLE



LES PUBLICATIONS DE B.O.N.

- | | |
|---|-----------------|
| ÷ NOUS AVONS VECU LE 6 JUIN 1944 A BERNIERES
Recueil de 104 pages, en bichromie, 32 illustrations. Tirage limité. | 10 € |
| ÷ BERTHELEMY
Recueil de 24 pages en quadrichromie sur la vie et l'œuvre du peintre Pierre Emile Berthélémy. Tirage limité. | 15 € |
| + MEMOIRE D'UNE EPOQUE, tome 1
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires. | EPUISE |
| ÷ MEMOIRE D'UNE EPOQUE, tome 2 « Mer et Plage »
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires. | 9 € |
| ÷ UN AUTRE REGARD SUR LE VILLAGE
Topoguide proposant un itinéraire balisé à travers le vieux bourg de Bernières. Livret de 10 pages avec photos et carte. | EPUISE |
| ÷ CHEMINS DE RANDONNEE
Trois topoguides proposant chacun un circuit d'une vingtaine de km au départ de Bernières. Livret de 12 pages avec une carte couleur : | EPUISE |
| - La vallée de la Müe | |
| - La vallée de la Seulles | |
| - La vallée de la Capricieuse. | |
| ÷ CARTES POSTALES :
Reproduction de cartes anciennes | 0,60 € unitaire |
| Cartes contemporaines en quadrichromie | 0,60 € unitaire |
| Cartes "Berthélémy" en quadrichromie | 0,60 € unitaire |
| ÷ L'EGLISE DE BERNIERES
Agrandissement d'une carte postale ancienne
Format 21 x 29,7 cm en noir et blanc. | 3,10 € |
| ÷ ITINERAIRES DU PATRIMOINE : N.D. de BERNIERES
Plaquette sur l'église de Bernières en quadrichromie réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse Normandie. | 3,10 € |
| ÷ "PIN'S" DE L'ASSOCIATION
Reproduction d'un graffiti de bateau. | 3,10 € |

Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).

Sommaire

- 2 - Histoire d'une maison : le 77 Général Leclerc
- 5 - La grande saga de la guigui
- 9 - Les commerces à Bernières, suite
- 13 - Exposition P-E Berthélémy
- 15 - Les ports de Bernière, 4^{ème} partie
- 23 - Bilan des activités de l'été 2006
- 25 - L'ensoleillement à Bernières

BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de 1901.

Siège social :

114, rue du Rgt de la Chaudière
14990 - Bernières-sur-Mer

<http://bernieres.bon.online.fr>

Composition du Bureau:

+Président:

Jean-Paul MAYER

+Vice-présidents:

Jean CUISENIER

Annick FLOHIC

Dominique NERON

+Secrétaire:

Catherine HENTGEN

+Secrétaire adjoint :

Annie de GERY

+Trésorier:

Stéphane MANDELKERN

+Trésorier adjoint :

Pierre BESSON

+Rédacteur en chef et maquette:

J.P. Mayer

+Rédacteurs:

Francine et Pierre BESSON - Jean

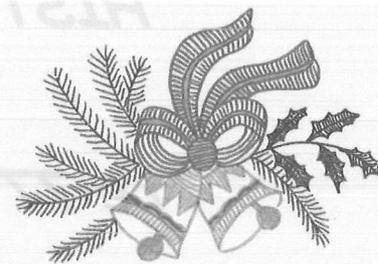
CUISENIER - Annie de GERY -

-Stéphane MANDELKERN -Jean-

Paul MAYER - Dominique NERON

Imprimeur : Anquetil à Hérouville

Editorial



Notre côte a connu l'été dernier une pollution sans précédent qui a amené la municipalité de Bernières à interdire pêche et baignade en pleine saison. « Si on ne fait pas un peu de

provocation, ça ne bougera pas » s'exclamait alors notre maire, Maryvonne Mottin. Un moyen fort et radical pour attirer l'attention de tous les acteurs potentiels sur ce phénomène.

Les positions les plus extrêmes ont été prises par les uns et les autres. Les bruits les plus divers ont circulé dans Bernières.

Mais aujourd'hui, quatre mois après, pas l'ombre d'une explication réellement satisfaisante qui pourrait déboucher sur les solutions à mettre en œuvre.

Ne vous étonnez pas cependant de ne pas trouver un article à ce sujet dans ce bulletin. Pour BON, dont l'un des objectifs est la préservation de l'environnement, le sujet est trop important pour n'être traité qu'en quelques lignes.

Cette pollution résulte certainement de la combinaison d'une multiplicité de facteurs que nous nous proposons d'étudier beaucoup plus en profondeur dans le prochain bulletin.

Ce sera là la contribution de BON à une meilleure compréhension de ce phénomène qui concourra peut-être à l'élaboration d'efficaces mesures.

Tout du moins formulons ce souhait auquel s'ajoutent bien sûr tous nos meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle année 2007 qui commence.

Jean-Paul MAYER

HISTOIRE D'UNE MAISON

Suite

Le 77 rue du Général Leclerc

Toujours dans cette maintenant célèbre série d'articles, « Histoire d'une maison », voici aujourd'hui celle d'une maison devant laquelle vous passez sans probablement la remarquer particulièrement. Cette grande et haute maison qui borde la rue du Général Leclerc, autrefois appelée Grande Rue, a pourtant toute une histoire qui mérite de vous être contée.



Cette maison, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, a été construite en 1856 comme l'indique la date inscrite sur le fronton de la lucarne, sans doute sur une construction plus ancienne, car un bâti apparaît déjà sur des plans de la fin du 18^{ème} siècle. Elle a été l'habitation de fermiers qui exploitaient la

ferme située de l'autre côté de la rue et dont l'entrée se faisait sous le porche en anse de panier, entrée actuelle de la cour commune. La maison a été achetée en 1924/1925 par Joseph Beaudoux et son épouse, née Jeanne Guillemette. Ils y développèrent un commerce de dentelles.

Côté rue, la façade du magasin apparaît sur la carte postale reproduite ci-contre. Côté jardin, autour d'une cour intérieure communiquant avec la rue par un grand portail, trois corps de bâtiments abritaient le domicile derrière et au-dessus du magasin, puis l'atelier et les annexes.

Jeanne Beaudoux tenait le magasin de vente au détail : passementerie, dentelle, laine, mercerie, fil, aiguilles. De très nombreuses fillettes devenues aujourd'hui de respectables dames se rappelleront, sans doute, leurs nombreux passages dans la boutique, située dans le bâtiment à gauche du portail d'entrée, qui ouvrait sur la rue par une porte fenêtre (que l'on aperçoit sur la photo derrière les deux petits enfants). Cette porte a été récemment remplacée par une fenêtre. A l'arrière de la boutique se trouvaient la cuisine, la salle et l'escalier qui conduisait aux chambres sur deux étages, escalier qui a remplacé un ancien escalier extérieur en pierre donnant sur la cour.

Mme Beaudoux employait une cinquantaine de dentellières qui travaillaient à domicile selon une tradition assez ancienne ; elles logeaient à Bernières et dans les communes avoisinantes ; les productions étaient vendues sur place mais aussi commercialisées à Paris, en Angleterre et sur beaucoup d'autres marchés par l'intermédiaire de grossistes.

A droite du portail, le bâtiment plus petit, à un seul étage, beaucoup plus ancien, dont la porte et la fenêtre du rez-de-chaussée avaient été murées, servait de garage.

Dans le bâtiment du fond de la cour se trouvaient, au rez-de-jardin, l'atelier de fabrication mécanique de rideaux et la « cave » où s'est abritée la famille pendant la période du Débarquement.

Joseph Beaudoux avait fait installer en 1933 une machine à tisser les rideaux en coton. Elle



tissait quatre rideaux en même temps, sur des rouleaux.

Au premier étage, au dessus de la cave, un local servait au stockage des bobines de fils de coton qui alimentaient la machine.

La fabrication de rideaux, interrompue pendant la guerre du fait de la pénurie de coton, ne reprit pas après la guerre. Par contre, la boutique de mercerie tenue par Mme Beaudoux a continué son activité jusqu'en 1980, distribuant les laines du « Chat Botté », les bas « Phildar » etc... et les canevas que les petites filles continuaient à broder pendant les vacances.

Joseph et Jeanne eurent quatre enfants, deux filles et deux garçons, Jean, né en 1921, et Henri, né en 1930, futur créateur de l'entreprise d'électroménager qui porte son nom.

En effet, fin mai 1944, Henri avait obtenu à Bernières son certificat d'étude dont les épreuves s'étaient déroulées sous le passage des avions alliés et des bombardements quotidiens sur les radars allemands installés à Douvres-la-Délivrande.

Après un apprentissage débuté en 1946 dans une entreprise de vente de postes de radio installée à Caen (qu'il rejoignait chaque jour à vélo), et une qualification obtenue au cours de son service militaire dans les Transmissions, Henri avait eu l'autorisation de la Chambre des Métiers de Caen de s'installer comme artisan.

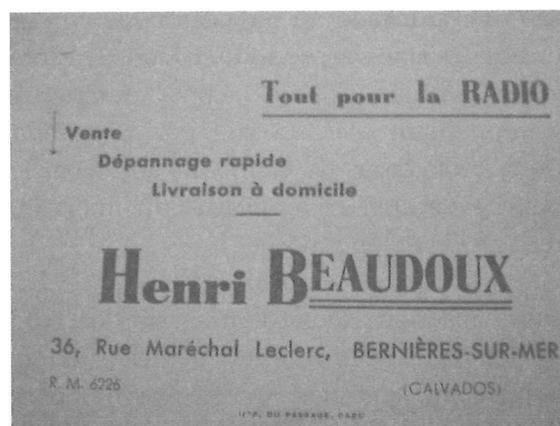
Et voilà une double activité commerciale au 77 rue du Général Leclerc, qui, notons-le, était le 36 à l'époque!

Il ouvrit son atelier au premier étage du bâtiment sur cour au dessus du local où se trouvait la machine à tisser les rideaux. Il y fabriquait des appareils de radio et assurait les réparations. Représentant de la marque Radiola, il effectuait des dépannages chez des revendeurs des environs (Bayeux, Tilly-sur-Seulles, etc...), se déplaçant en moto et transportant les appareils dans un sac à dos !

Il y exerça cette activité jusqu'en 1956, année où eut lieu la première vente d'un poste de télévision, et où les trois postes installés à Bernières purent saisir la première télédiffusion du défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées.

Puis, le siège de l'entreprise fut transféré rue Hervé Léguillon.

L'entreprise s'étendit ensuite à l'électroménager avec plusieurs entrepôts à Bernières. Un magasin, tenu par Mme Henri Beaudoux, s'ouvrit à Caen en 1965. Enfin, un



local fut construit dans la zone industrielle de Courseulles en 1980.

Et la haute maison du 77 rue du général Leclerc, n'abrita plus ni commerce ni artisanat.

Francine et Pierre BESSON

Annie de GERY

Avis aux collectionneurs !

Nombre d'entre vous non seulement lisent avec avidité ce bulletin depuis de nombreuses années, mais aussi le collectionnent avec passion ! Et quel drame lorsqu'il vous en manque un numéro pour compléter votre collection. Certains seraient même prêts à tout, nous a-t-on rapporté, pour se procurer les numéros manquants !

Eh ! bien, non, vous n'en arriverez pas là ! Votre association préférée peut encore combler certains de vos manques. Ainsi reste-t-il au siège de B.O.N. quelques exemplaires des n° 6, 7, 14, 17, 18, 22, 24, 25, 27 et 28. En nombre très limité. Il n'y en aura pas pour tout le monde, aussi les premières demandes seront les premières satisfaites.

Et bien sûr, tous ces numéros sont gratuits comme d'habitude, sauf frais de poste si vous désirez les recevoir à domicile. Merci d'adresser au siège de B.O.N. vos demandes par écrit.

LA GRANDE SAGA DE LA GUI-GUI

Depuis longtemps sur notre côte normande, le terme même de « gui-gui » est devenu un véritable nom commun se passant de toute explication ... sauf peut-être pour certains touristes. Encore que ...

Pour ceux-là, précisons brièvement que la Gui-gui (dotons-là d'une majuscule !) est ce que l'on appellerait communément de la guimauve. Mais pas n'importe laquelle ! Celle de la famille Drouin-Vincent.

Voici donc la grande saga de la Gui-gui.

Toute jeune fille après la Première Guerre mondiale, Aurélie Vincent aide sa tante de Saint-Aubin, Madame Gillard, à tenir son commerce estival de confiserie et c'est alors que se situe sa première rencontre avec la guimauve. Sa tante lui apprend non seulement comment la préparer mais aussi comment l'enrouler habilement autour d'un petit bâtonnet de bois. Première rencontre qui en préfigure une autre peu de temps après et qui va conditionner sa vie entière.

Elle épouse Emile Drouin en 1920, ajusteur aux Chemins de Fer. Tous deux s'établissent à Bernières et décident alors d'ouvrir en 1926 une confiserie à l'entrée de la plage, juste

après le passage à niveau en venant de la rue de la Mer¹. Ils font édifier là une petite construction semi légère destinée à fonctionner durant la période estivale, de juin à octobre.

Et Aurélie, aidée par Emile lors de ses congés, se met à produire et à vendre gaufres, sucettes, berlingots, guimauve, très rapidement appelée par tous « gui-gui », ainsi que le fameux « suçon », petit bâton de sucre d'orge entouré d'une spirale de sucre aux parfums divers. Le suçon a la vedette et constitue le principal des ventes des Drouin-Vincent. Et la gui-gui gagne peu à peu du terrain car Aurélie a l'idée de l'entourer autour du suçon, créant ainsi une nouvelle friandise.

Mais répondons dès maintenant la question qui taraude tous nos lecteurs : quelle est donc la formule secrète de cette fameuse gui-gui ?

Tout simplement un savant mélange de sucre, de maïs, de jus de fruit et de lait. Et surtout, un tour de main inégalé qui fait toute la différence entre la simple guimauve et la véritable Gui-gui !



Devant la confiserie en 1926, de g. à dr., le petit Maurice, sa maman en tablie blanc, Aurélie Drouin, sa tante, Mme Gillard et une employée en tablier à carreau
Photo collection particulière

Cependant cette noble confiserie ne prospère pas qu'à Bernières.

Aurélie a deux sœurs. L'une, Thérèse, qui développe la même activité à Lion-sur-Mer avec Marius son mari, lui aussi employé aux Chemins de Fer. L'autre, Germaine, qui promeut également la gui-gui à Langrune avec André, son époux, lequel travaille aux ... mais vous avez deviné ! Bien plus tard la première cédera son commerce à ses enfants, la seconde cédera le sien à Jérôme à Courseulles. Quant à Madame Gillard, la tante d'Aurélie, elle tiendra longtemps boutique à Saint-Aubin et la transmettra à Madame Kerkoff qui poursuivra la fabrication et la vente de cette friandise. La gui-gui est ainsi fortement enracinée sur la Côte de Nacre.

Mais revenons à Aurélie et Emile Drouin-Vincent. Ils ont un fils, le petit Maurice, qui naît en 1921 et qui sera tout de suite bercé par les douces effluves de menthe, de citron ou d'anis, autant de composants entrant dans la confection des gui-gui et autres sucettes et berlingots.



Le petit Maurice grandit dans cet environnement douillet (assis à droite), entouré par toute sa famille : ses parents (son père à gauche tenant le plateau et sa mère à ses côtés), sa grand-mère paternelle en noir, sa tante Alice, son petit cousin Pierre entre autres. Sans oublier les bons amis de ses parents, Pierrette Barbillat, son mari (elle et lui à droite en blanc) et leur fille, du même âge que

Maurice (assise à gauche). Et c'est là qu'il convient de souligner comment la gui-gui va conquérir d'autres cieux que ceux de la côte normande. Les Barbillat, ébénistes à Tours, tombent sous le charme des sucreries des Drouin-Vincent qui leur en apprennent tous les secrets. Et ils vont eux aussi ouvrir une confiserie en Loire Atlantique², à La Bernerie près de Pornic.

Maurice Drouin se souvenait en 2002 qu'en ce temps-là *c'était un commerce convivial. Les gens venaient d'une année sur l'autre. Les Parisiens venaient même directement, sans défaire leurs bagages ... pour discuter, pour retrouver des amis*³.

Les fabrications maison des Drouin-Vincent rencontrent un succès certain à Bernières et la petite affaire estivale prospère gentiment d'année en année. Les saisons se succèdent et le bonheur



En juillet 1936, Aurélie en tablier blanc, Emile à sa gauche, Maurice avec un enfant sur les épaules et sa grand-mère en noir à sa gauche Photo coll. part.

² Pardon, en Loire Inférieure à l'époque

³ in Ouest-France du 11/09/2002

est sur la plage. Ainsi en témoignent ces différentes photos que nous ne résistons pas à reproduire ici.



Juillet 1939, la dernière saison avant les années sombres. De droite à gauche : Emile Drouin, Aurélie, Maurice et deux employés
Photo collection particulière

18 juin 1940, les Allemands entrent dans Bernières⁴. Le 25 juin 1940, les premiers ordres de la Feldkommandantur de Caen parviennent au village : "Toutes les horloges doivent être mises à l'heure allemande. La vente d'alcool est interdite après 18 heures". Fin juin également la plage est déclarée « zone militaire ». Une nouvelle vie

commence pour les Bernièrais. Plus de saison balnéaire... Le 20 octobre 1941, les Allemands créent "la zone côtière interdite". En 1942, la digue est à son tour réquisitionnée et fortifiée. De nombreuses villas sont arasées comme "la Cassine", détruite le 14 janvier 1943.

La confiserie des Drouin, tout comme le petit estaminet mitoyen où l'on dégustait en saison vins et cidre local, tout comme le Bazar de la Plage de M. et Mme Mazencq, tous ces petits commerces sont détruits en 1943.

6 juin 1944, la délivrance. Le Débarquement des Alliés et Bernières est libérée à 9 heures 30 par le régiment Queen's Own Rifles of Canada, suivi par le régiment de la Chaudière⁵.

Les structures administratives et économiques vont peu à peu se remettre en place.



Juillet 1945 ... Emile à droite devant la petite cabine de plage avec sa belle-sœur Alice et son neveu Pierre. A l'arrière-plan, des ruines. Photo coll. particulière

Dès 1945, Emile et Aurélie Drouin reouvrent avec courage leur confiserie ... dans une cabine de plage, à l'endroit même où s'élevait leur précédent commerce détruit en 1943. Cette cabine sera mieux aménagée l'année suivante et ils y poursuivront leur activité jusqu'en 1960, date à laquelle de nouveaux bâtiments sont enfin construits avec les dommages de Guerre ... quinze années après la fin des hostilités !

Durant tous les étés, de 1945 à 1960, la cabine des Drouin est un

⁴ Cf. B.O.N. n° 9, mai 1996

⁵ Cf. B.O.N. n° 9, mai 1996, n°11, juin 1977 et n°12, décembre 1977

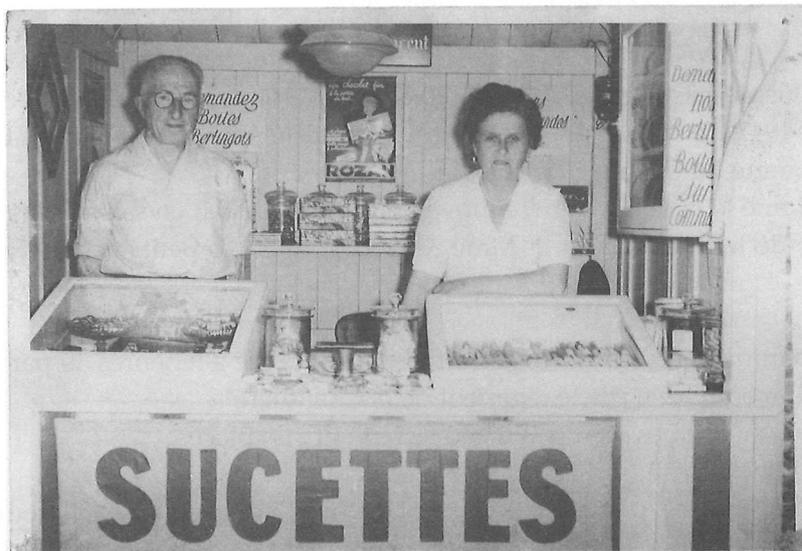
véritable pôle d'attraction pour tous les enfants de la plage. Tant durant la journée que le soir. Car dès la dernière bouchée du dîner avalée, on se précipite « à la gui-gui ». Car on va « à la gui-gui » ! En semaine avec les mamans et en fin de semaine, avec les pères tout juste arrivés de leur semaine de travail, en train⁶, en car (les Courriers Normands) ou en voiture. Les parents se retrouvent, les enfants jouent sur la digue, courent entre les cabines ou sautent sur le sable. Et chacun des papas y va de sa tournée générale de gui-gui⁷. La plage est, grâce à cette gui-gui, un lieu très animé jusque tard dans la soirée. O tempore, o mores !

Les Drouin vendent en 1960 murs et fonds de commerce à la famille Sicot, originaire d'Orléans, qui poursuit plusieurs années durant sous l'enseigne *Aux panachés*, outre la fabrication de gaufre et de sucette, celle de la fameuse gui-gui. Puis la boutique est transformée quelques années plus tard en appartement.

Combien de génération d'enfants (et de plus grands !) auront goûté aux charmes de la gui-gui, cette pâte ni trop dure ni trop molle, qui file si délicieusement lorsqu'on la coupe entre les dents, qui s'entrelace si suavement en une, deux ou trois spirales aux différents parfums de menthe, d'anis, de citron ou de banane ? Ah ! Cette gui-gui à la banane ...

Mais il ne serait pas pensable de clore cette saga de la gui-gui sans évoquer le parcours de Maurice,

le fils d'Emile et d'Aurélié.



Emile et Aurélie Drouin peu avant leur retraite en 1960 Photo coll. particulière.

Maurice Drouin et son épouse Henriette reprennent la suite de l'exploitation du commerce de Madame Kerkoff et ouvrent boutique en 1947 sur la promenade de la digue de Saint-Aubin. Et non seulement Maurice améliore la recette originelle qu'il tient de ses parents, mais dans les années 50, il dépose aussi le nom de « gui-gui ». Et bien que protégé, ce nom sera utilisé par d'autres, sans que pour autant Maurice s'en offusque. C'est en quelque

sorte la consécration de la gloire !

La gui-gui de Saint-Aubin sera un but de promenade pour nombre d'entre nous⁸, jusqu'en 1992 où Maurice et Henriette cessent leur activité. Mais la gui-gui ne disparaît pas pour autant car ils cèdent en 2000 la précieuse recette à Christophe Lepetit, autre sympathique commerçant de Saint-Aubin. Et c'est ainsi qu'elle peut-être de nouveau dégustée à Bernières, car il en livre à « Bernières-Plage » place du 6 juin, très agréable lieu associatif animé tout d'abord par Dominique Néron, vice-présidente de B.O.N., puis par Monique et André Brias.

Que seraient la Côte de Nacre et Bernières sans gui-gui ? On ne peut vraiment pas l'imaginer !

Jean-Paul MAYER

⁶ Le train de Caen à la mer fonctionnera jusqu'à la fin 1952.

⁷ Et ici, une pensée émue pour Pierre Duval ainsi que pour mon père!...

⁸ Telle par exemple cette famille très nombreuse de Graye –qui saura se reconnaître !- dont la première activité était de s'y précipiter toute entière chaque année dès son arrivée en villégiature.

LES COMMERCES A BERNIERES

Images d'hier et d'aujourd'hui

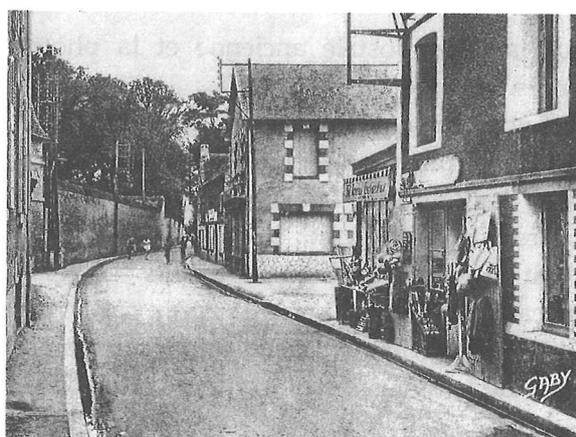
La rue de la Mer, actuelle rue du Régiment de la Chaudière, a déjà fait l'objet de chroniques dans les précédentes livraisons de B.O.N. : Ainsi dans le numéro n° 28, nous avons vécu ensemble l'histoire de l'Hôtel Belle Plage qui a fait les beaux jours de cette rue pendant de longues années.

Voici de nouveaux aperçus sur la rue de la Mer, l'une des rues principales de Bernières.

Descendons cette belle artère urbaine en cheminant, du sud au nord en direction de la mer, depuis son croisement avec la Grande-rue, aujourd'hui rue du Général Leclerc.

A ce carrefour se trouvait le garage Pézeril, représentant la marque Peugeot. Il distribuait aux automobilistes du carburant Avia grâce à deux pompes à essence situées au bord du trottoir. Ce garage comportait un bâtiment en avancée qui a été détruit en 1944, lors du Débarquement, pour faciliter le passage des blindés. En effet, l'é étroitesse de la rue gênait considérablement l'exécution du virage. Ce bâtiment a été rasé par un « bulldozer », engin mécanique à l'époque totalement inconnu des Bernièrais, habitués aux matériels agricoles tractés par des chevaux. Henri Beaudoux rapporte cette scène dans son témoignage rapporté dans *Mémoire du Débarquement*¹. Depuis cette époque, le garage a connu divers propriétaires, dont le dernier, Michel Thomas, qui l'a transféré depuis route de Courseulles.

La maison a ensuite logé la pharmacie ouverte par Mme Guégan jusqu'au transfert de l'officine près du centre commercial Intermarché. Elle s'y trouve toujours sous le nom de « Pharmacie de la Croix de Bernières ». Cette maison, aujourd'hui habitation privée, abrite le siège de l'association théâtrale « Le Grain de Café ».



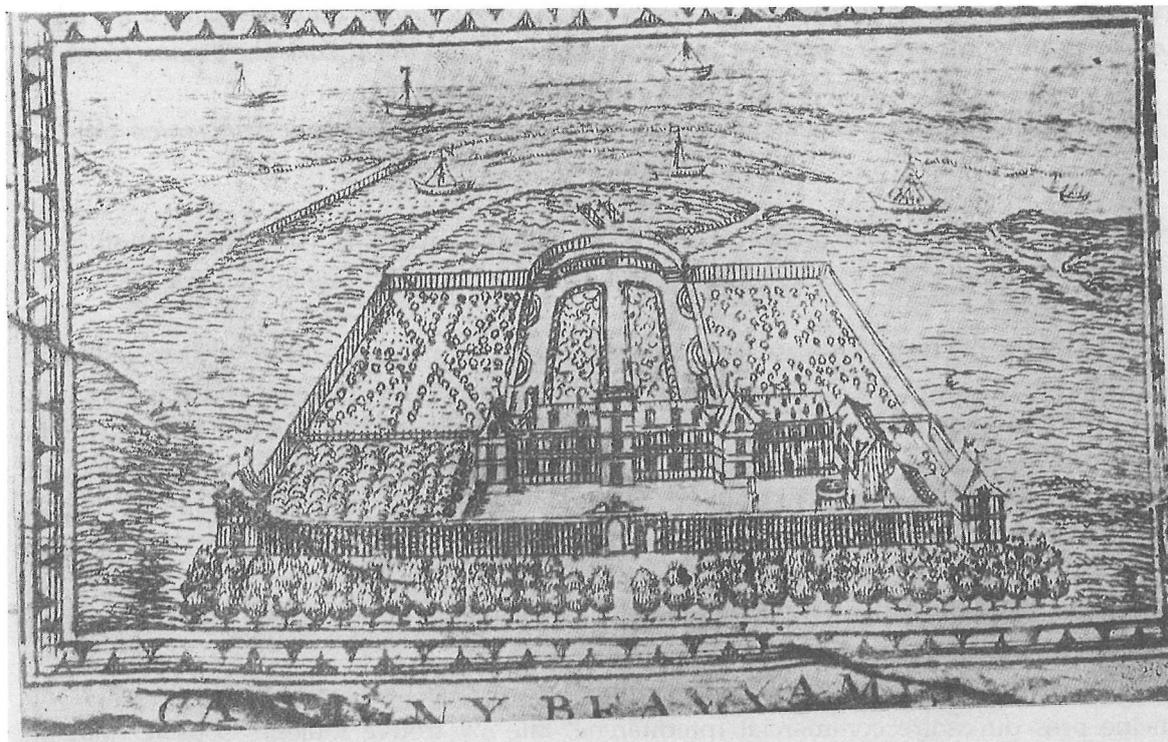
Poursuivons notre promenade en direction de la mer et comparons la carte postale ancienne avec la photo contemporaine, photos prises, l'une et l'autre, depuis le début de la rue.

Sur la gauche de ces photos, on aperçoit une fenêtre appartenant à la maison n° 43 de la rue puis la façade du n° 55, villa Canchy, faisant aujourd'hui chambres d'hôtes et gîte rural.

¹ *Mémoire du Débarquement*, B.O.N., avril 2004. Disponible au siège de l'association ainsi que dans différents points de vente à Bernières (Syndicat d'Initiatives, Café Tabac, ...)

Au delà se trouve l'un des portails d'entrée du parc du château de Semilly, invisible sur les photos car il est en retrait.

Par contre, on distingue nettement le pavillon est du château prolongé par le mur d'enceinte du parc. Ce pavillon, classé monument historique, construit au XVII^{ème} siècle, est l'un des témoignages de la richesse architecturale de Bernières. Il a son pendant sur la clôture ouest du parc. Ils formaient autrefois la limite sud du domaine. Le parc s'étendait à l'origine jusqu'à la mer, relié au port de Bernières par un canal. Les bateaux pouvaient aborder à son extrémité nord comme en témoignent les anneaux d'amarrage encore présents, scellés dans le mur.



Le château et le mur d'enceinte du parc sont représentés sur cette gravure² reproduite dans l'ouvrage d'Hervé Léguillon, *Bernières-sur-Mer des origines à la Révolution*, qui fait autorité sur l'histoire de Bernières.

Le pavillon est et le mur d'enceinte figurant sur la carte postale ancienne et la photo contemporaine ont été remarquablement bien conservés.

Examinons plus en détail ces photos. Sur la droite, on voit que le bâtiment portant aujourd'hui le n° 50 n'a pas été modifié. Deux fenêtres au premier étage ; une fenêtre et une porte fenêtre au rez-de-chaussée, suivie d'un appentis ; ces ouvertures desservait la boutique faisant office d'épicerie, buvette, bazar que tenait Mme Alexandre. On y trouvait : lainage et mercerie, journaux, papeterie, livres et photographies ; elle faisait également pension de famille.

Ce commerce a ultérieurement été remplacé par un café bar, « Chez Loulou », puis par Mme Boudic qui y vendait aussi des crêpes bretonnes dont se souviennent avec émotion certains membres de notre association. L'architecture générale de la maison a été conservée mais elle n'abrite plus de commerce aujourd'hui.

Sur la photo moderne, on remarquera l'élégance d'un poteau électrique en béton, spécimen caractéristique de l'art contemporain diffusé en un grand nombre d'exemplaire par EDF. Il

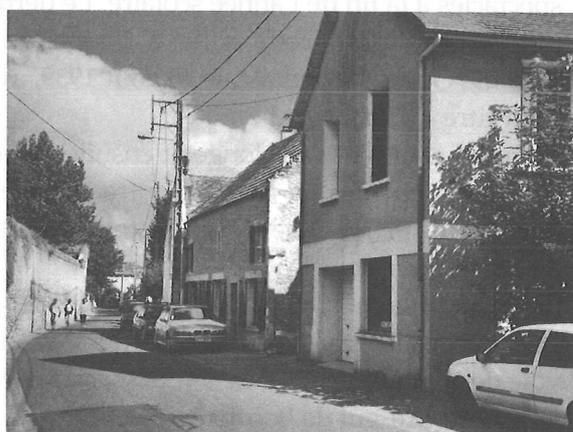
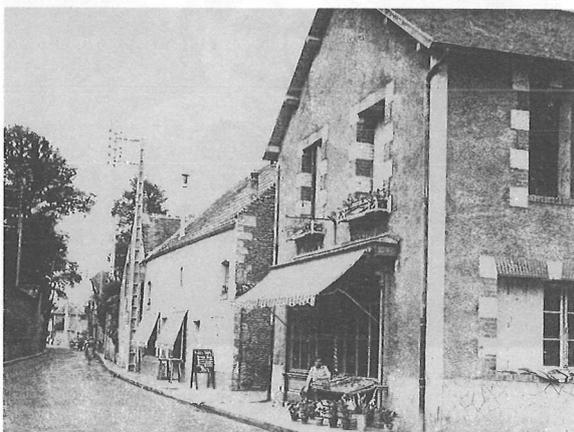
² Hervé Leguillon, *Bernières-sur-Mer des origines à la Révolution*, extrait du plan descriptif de la ville de Caen par Gilles de la Roque, gravé par Bignon en 1672, p. 71, Caen, Imprimerie caennaise 1927.

permet de soutenir l'éclairage axial mais aussi un réseau de câbles électriques et téléphoniques particulièrement décoratifs dans le centre historique de Bernières.

L'observateur attentif peut noter que le style de cette œuvre d'art, d'inspiration « art déco » diffère très nettement de celui des poteaux bois type SNCF dont deux exemplaires se trouvaient autrefois sur le côté gauche de la rue. Les goûts et les emplacements changent avec les époques !

Derrière le bâtiment se trouve l'entrée d'une cour au fond de laquelle étaient installées d'une part la menuiserie de M. Moulin, père de deux enfants : Gérard qui reprit l'activité de menuiserie, et Hubert qui exerçait le métier de maçon. Et d'autre part, une fabrique de broderie sur filet pour faire des rideaux appartenant à Mme Tastemain.

Les photos suivantes permettent d'étudier les maisons situées à droite dans le prolongement de la rue en direction de la mer.



Au n° 76, la structure du bâtiment n'a pas changé même si les fenêtres ont perdu leur encadrement en briques bicolores. Là se trouvait la boutique tenue par Madame Brion et dont le mari était horticulteur rue Hervé Léguillon, juste après l'actuelle mairie. Elle y vendait les fleurs (ah ! ces superbes glaïeuls !), les fruits et les légumes produits par son mari. Ce commerce a fermé dans les années soixante pour devenir une habitation privée.

La maison suivante qui porte le n° 86, abritait une épicerie qu'ont tenu successivement M. et Mme Pelletier puis Mme Prouvost. A signaler que Victor Pelletier est l'auteur du tableau représentant le Débarquement à Bernières, aujourd'hui exposé en mairie. On y trouvait toutes sortes de produits alimentaires, des fruits et des légumes, des cagettes de harengs saurs embaumant toute la boutique, des « *produits d'Isigny, fromage blanc, etc, du pain* » comme en témoigne le panneau posé devant l'entrée. A noter la similitude des stores protégeant les étals du puissant soleil qui fait la réputation de Bernières.

Puis cette épicerie a cédé la place à un magasin de souvenirs et de petits objets de décoration tenu pendant quelques saisons par une certaine Marie-Paule. Et comme pour le précédent, ce commerce a fermé pour céder la place à une habitation privée dans les années soixante-dix.

La carte postale ancienne est certainement plus récente que celle que nous avons examinée précédemment. En effet le poteau électrique qui y apparaît, est de style « art déco ». Il est toujours là aujourd'hui ce qui prouve que la solidité du mobilier urbain en béton peut rivaliser avec la pierre de Caen ou de Creully dont sont faits la plupart des bâtiments anciens de Bernières ; attendons toutefois le témoignage de nos lointains descendants.

Au delà du poteau électrique, mais sans être visible sur les photos, se trouve une petite cour en impasse au fond de laquelle exerçait M. Levilain, distributeur de postes de TSF à la marque « Power Tone ».

En compagnie de M. Joseph Beaudoux, il assurait le fonctionnement du cinéma dans le local dit « Salle des Fêtes » sis rue de Cauvigny, aujourd'hui transformé en gîte rural. Ce bâtiment propriété de M. Hettier de Bois Lambert, avait été mis par celui-ci à la disposition de l'Association d'Education Populaire relevant de la paroisse.

Les écoles de la commune y organisaient des spectacles à la fin de l'année scolaire. Le dernier film projeté dans cette salle à l'aube de la seconde Guerre Mondiale, le 24 août 1939, avait pour titre « Charlot en bombe ».

La rue de la Mer se prolongeait ensuite jusqu'à la voie de chemin de fer sans autre commerce que l'hôtel Belle Plage dont l'histoire n'a plus de secret pour vous !

Et en poursuivant notre balade au fil de ces pages, vous aurez découvert, au-delà de cette voie de chemin de fer et de son passage à niveau, la confiserie d'Emile et d'Aurélié Drouin avec la célèbre Gui-gui de Bernières. ■



Francine et Pierre BESSON

Nous tenons à remercier tout particulièrement M. Henri BEAUDOUX pour son aimable collaboration à la rédaction et à l'illustration de cet article.

A propos de la diffusion des bulletins de BON

Comme vous le savez, les bulletins de BON ont été, dès leur origine il y a quinze ans, distribués gratuitement à tous les Bernièrais et envoyés nominativement par la poste à tous les adhérents.

Mais devant les carences répétées de La Poste dans la distribution de ces bulletins³, il a été décidé l'an passé de les mettre à votre disposition en différents points dans Bernières : bureau de tabac, fleuriste, boulangerie, pharmacie, salon de coiffure, mairie ... Et en saison bien sûr, au Syndicat d'Initiatives et à Bernières-Plage.

Cette diffusion a non seulement le mérite de toucher directement tous ceux qui portent un réel intérêt à BON, mais aussi de resserrer les liens des Bernièrais avec leurs commerçants.

Nous espérons que ce nouveau mode de diffusion mis en place pour les numéros 27 (décembre 2005) et 28 (juin 2006) vous donne satisfaction. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

Bien sûr comme par le passé, les adhérents de BON continuent de recevoir nominativement leur exemplaire par la poste.

J.P.M.

³ Faisant pourtant l'objet d'un contrat payant supporté par BON

Exposition Pierre-Emile Berthélémy

Suite



Pêcheurs en mer Musée des Terre-neuvas, Fécamps, 1880

A l'heure où nous écrivons cet article, le choix des œuvres présentées à l'exposition consacrée à Pierre-Emile Berthélémy (Rouen, 1818-Bernières-sur-Mer, 1894) est maintenant complètement arrêté.

Les travaux initiés voici une dizaine d'année par B.O.N., suite à la rencontre avec une descendante de l'artiste, Nicole Lehodey, vont atteindre leur objectif majeur, une exposition rétrospective complétée d'un catalogue.

Cette exposition aura lieu au musée maritime de Tatihou, à Saint-Vaast La Hougue dans la Manche, ce qui correspond parfaitement au genre constamment pratiqué par le peintre : les marines. Cette exposition a été rendue possible par son directeur, Jean-François Détrée, pour qui Berthélémy n'était pas étranger ainsi que par ses services, en particulier Mathilde Moebs, documentaliste du musée. Ils ont pu rendre possible cet événement en prenant en charge toute la

logistique d'une telle entreprise. Mais ils ont aussi apporté un complément significatif aux recherches de B.O.N.

Notons en outre que Tatihou, que connaissent déjà les tous membres de B.O.N. ayant participé à la sortie de juin dernier, est un lieu fascinant, une île si proche de la côte mais bénéficiant de tous les avantages de son statut : un calme et un climat qui permettent l'épanouissement d'une végétation particulière, que soigne avec méticulosité le jardinier du musée.

L'exposition aura lieu pendant six mois à partir du 10 février 2007. Chacun aura donc le temps de planifier son déplacement, au printemps ou en été. Le visiteur pourra admirer, ici rassemblés, les grands tableaux des musées français, parfois enfin sortis des réserves. Tous les musées ont répondu présent à notre sollicitation. Les propriétaires privés pourront aussi admirer leurs propres œuvres, s'enorgueillir de la posséder et flatter leur ego!

Cette réunion de tableaux, gravures et dessins permettra de prendre conscience du corpus de la production de Pierre-Emile Berthélémy et d'en comprendre l'originalité.

Le catalogue édité à cette occasion est conçu de façon exhaustive et présente l'ensemble de l'œuvre connue du peintre, au-delà du contenu même de l'exposition. Ce sera l'inventaire de BON sous une forme enfin publiable. Largement illustré, il deviendra donc la référence sur le peintre. Un exemplaire pourra être dédié par les auteurs sur demande...

A l'occasion de cette exposition, BON a décidé d'éditer une série de huit cartes postales reproduisant les œuvres les plus significatives du peintre, comme cela avait

été réalisé voici quelques années avec beaucoup de succès. Elles seront disponibles au musée de Tatihou mais également auprès de l'association. Elles le seront aussi dans ses canaux classiques de diffusion, Syndicat d'Initiatives de Bernières, Bureau de Tabac

Il ne nous reste qu'à remercier par avance les propriétaires des œuvres qui ont accepté de les prêter et de donner rendez-vous à tous à Tatihou, lors d'une sortie spéciale organisée par BON pour le vernissage de cette exposition, où tous ceux qui feront partie du voyage pourront bénéficier d'une visite guidée par Annick Flohic ou Stéphane Mandelkern à travers la vie et l'œuvre de Pierre-Emile Berthélémy.

Quant à nous, il ne faut pas cacher que ces dernières semaines de préparation seront parmi les plus excitantes, en touchant les premiers exemplaires du catalogue ou en étudiant avec Jean-François Détrée et Mathilde Moebis la place définitive de tel ou tel tableau dans les salles du musée. ■

Stéphane Mandelkern

Bernières d'hier sur les murs d'aujourd'hui

A l'occasion du 60^{ème} anniversaire du Débarquement, BON avait pris l'initiative de réaliser et de faire apposer Place du 6 Juin, avec l'aide technique de la municipalité, une série de cinq photos de format A3, prises juste après le Débarquement.

Cette initiative ayant été particulièrement appréciée par tous, Berniérais et touristes, français et étrangers, nous avons décidé de la renouveler en 2007. Et cette fois-ci, ce sont neuf photographies légendées, d'un format plus grand (40 x 60 cm) et donc plus lisible, qui sont en cours de réalisation pour être très prochainement installées Place du 6 Juin, en remplacement des précédentes.

Et pourquoi ne pas étendre cette opération à d'autres endroits dans Bernières ? C'est une idée sur laquelle nous travaillons.

J.P.M.

LES PORTS DE BERNIÈRES

Quatrième partie

Le dernier havre, XVIII^e et début du XIX^e siècles

Par les articles précédents, j'ai étudié comment un port naturel s'était formé à l'abri du cordon dunaire, au débouché d'une rivière, la Seulles, puis comment ce site avait été exploité à l'époque gallo-romaine (BON n° 23), à l'époque médiévale (BON n° 24) et à l'époque moderne jusqu'au milieu du XVII^e siècle, avant de cesser d'être praticable après une série de tempêtes dévastatrices (BON n° 26). Qu'advint-il ensuite, dès lors que Bernières perdit les avantages naturels que lui procurait le débouché de la Seulles sur son territoire ? Les tempêtes des années 1611 à 1639 entraînèrent-elles la disparition définitive de toute activité portuaire ? Que nous enseignent donc les textes, si l'on en éclaire l'interprétation par l'examen attentif des sites et des cartes ?

Le souvenir des activités portuaires

Il arrive que des silences soient éloquentes. C'est ainsi que lors de la première inspection systématique des côtes françaises ordonnées par le Roi, au début du XVIII^e siècle, l'officier qui en fut chargé pour les côtes de l'Ouest, Le Masson du Parc, ne relève à Bernières que le souvenir d'un port.

Un procès-verbal d'inspection sur les installations portuaires

Ce haut fonctionnaire - comme nous dirions aujourd'hui - opérait cependant avec scrupule et compétence. Commissaire général de la marine, muni de lettres patentes du Roi, il disposait d'instructions écrites fixant son programme. Dès son arrivée sur place, il se présente au Parlement pour y prêter serment, cérémonie nécessaire pour que les lettres patentes dont il est porteur prennent effet et qu'il puisse ainsi commencer ses opérations. Il communique ses instructions aux officiers de l'Amirauté concernée, ici, Ouistreham.

Ainsi mandaté, Le Masson du Parc se déplace en personne, à cheval, accompagné d'officiers de l'Amirauté et du syndic des pêcheurs qui lui servent de guide. Il prend alors des notes abondantes, qu'il complète parfois de levés topographiques et de dessins destinés à la composition d'un ouvrage général sur les pêches. On sait qu'il ne put achever cette œuvre gigantesque, mais que le projet en fut repris par l'Académie Royale des Sciences, sous l'autorité du Duhamel du Monceau. Les matériaux s'en retrouvent dans le célèbre *Traité général des Pêches et histoire des Poissons* en trois volumes *in quarto* que publia cette société savante dans la série *Description des arts et métiers*, de 1763 à 1782.

Or que trouve-t-on dans le « Procès-verbal de la visite faite dans l'Amirauté d'Oyestreham » au chapitre de Bernières, qui date de 1723¹? Ceci, qui est fort clair, et que je cite dans l'orthographe de l'époque : « Nous sommes venus à Bernières le long du port qui y étoit autrefois et qui s'est bouché il y a quelque temps et a depuis été abandonné, les grands bateaux de Bernières se retirent dans le havre de Courseulles ». Et en marge,

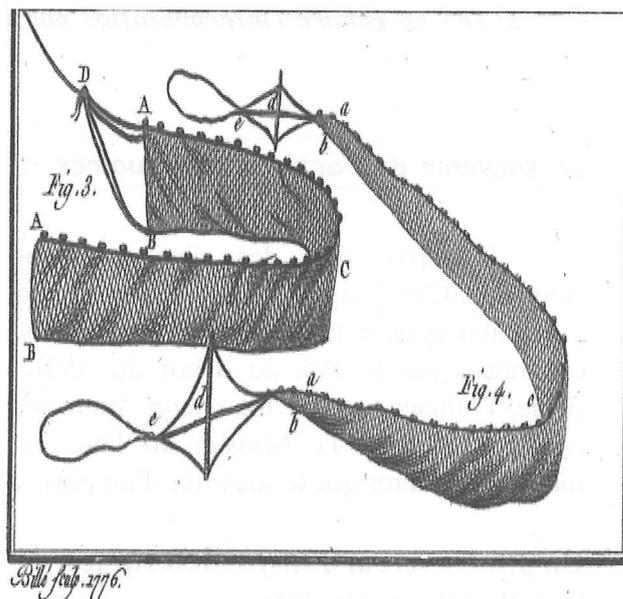
une notation intéressante: « Le port de Bernières s'est bouché depuis moins de vingt ans ». Ainsi, une activité maritime s'est maintenue à Bernières près d'un siècle après les tempêtes de 1610, avec, pour base, le port. Et il faut croire que celui-ci avait une certaine importance. Le Masson du Parc, qui sait ce dont il parle, applique en effet au site le mot « port », par différence avec le mot « havre », tandis qu'il réserve celui-là pour désigner l'abri des bateaux de pêche à Courseulles, qui ne pratiquent, eux, que la petite pêche côtière. « Les pesches qui se font à Bernières sont d'autant meilleures qu'elles se font en pleine mer et que n'ayant pas de picots (nous dirions aujourd'hui : *picoteux*) ou de petits bateaux plats (probablement, des *doris*), les pescheurs ne peuvent pratiquer à la côte plusieurs sortes de pesche que les autres y font au moyen de leurs petits bateaux comme nous venons de l'observer ».

Les activités de pêche à Bernières en 1723

Plus loin, Le Masson du Parc dresse le procès-verbal de ses observations sur la pêche en mer². L'on y voit la différence qu'il établit entre la pêche pratiquée par les « grands bateaux » de Bernières, d'une part, celle pratiquée par les « petits bateaux » de Courseulles et Graye, d'autre part. Voici en effet ce qu'il note : « Les pescheurs de Bernières ont onze grands bateaux à quille du port de huit à neuf tonneaux montés chacun de neuf à dix hommes d'équipage qui font la pesche des solles, celle de la drague aux huitres et dans l'intervalle le petit cabotage. Ils font la drague aux huitres sur les huitrières de Courseule, de Nierville et de la Pointe de la Percée à l'ouverture des Vays ils avoient encore un bateau plat picoteur pour la pesche du picot mais qui a été dépecé depuis peu ; quatre hommes qui montaient dans ce bateau y faisoient aussi comme ceux de Courseule la pesche des solles lorsque les grands bateaux étoient employés au cabotage ». Au début du XVIII^e siècle, donc, Bernières n'a plus de « port », mais encore de « grands bateaux » aptes au cabotage. Ceux-

là prennent alors l'abri à un havre voisin, situé à Courseulles, lequel ne mérite pas l'appellation de « port ».

Entre Bernières, port depuis des siècles, sinon des millénaires, et Courseulles, havre récent, créé par le nouveau débouché de la Seulles, la différence de tradition maritime est à la source de querelles incessantes entre pêcheurs. L'officier royal en dégage bien les raisons: « Le syndic ou Garde juré des pescheurs de Bernières est le nommé Jacques Dumenil ancien Maître de bateau qui est un fort bon sujet et s'acquitte bien de son devoir ce qui ne peut suffire parce que les pescheurs traîneurs de Gray et de Courseule viennent à cette coste trainer leurs filets. Il avoit chès lui encore un coleret et quelques pièces de rets à moindre mailles qu'il avoit saisi ; nous avons fait démonter et mettre en pièces le coleret et restituer les filets aux



Duhamel du Monceau *Traité général des Pêches et histoire des Poissons*

pescheurs attendu que c'estoit des flottées qui se tiennent piercées sur les fonds ou ils ne peuvent causer d'abus ; le coleret etoit saisi depuis près de deux années sans que les officiers (entendons : de l'Amirauté) aient à ce sujet fait aucune suite. Tous les pescheurs de ce lieu se plaignent avec raison de la continuation de l'usage des colerets et des seinettes que ceux de Gray viennent trainer ;

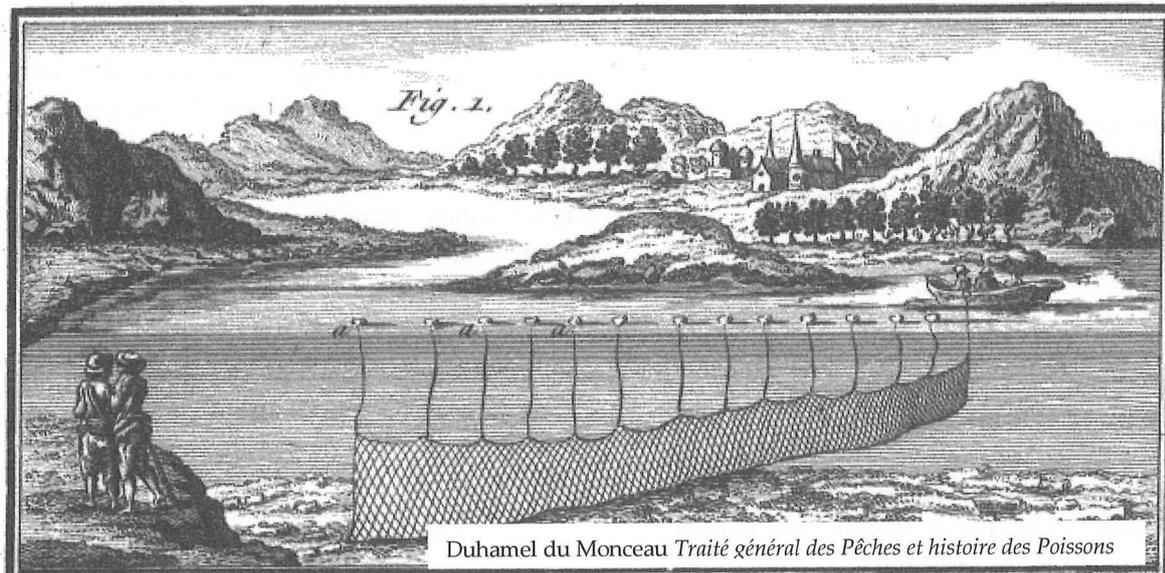
l'inaction des officiers qui ne font rien est la cause de la continuation de ce désordre».

pratiquer cette pêche à Blonville-sur-mer, en 1952, par un picoteux et deux équipés de

Sect. II.

Lèches.

P. L. XIII.



Duhamel du Monceau *Traité général des Pêches et histoire des Poissons*

Que sont ces *colerets* et ces *seinettes* que viennent *trainer* les pêcheurs de Gray sur le rivage de Bernières ? Le Masson du Parc s'en explique ailleurs, et ses dessins inspirent les illustrations que Duhamel du Monceau et ses successeurs de l'Académie Royale des Sciences produisent dans le *Traité des Pêches*. Ce sont des rets de la variété des *sennes*, à mailles adaptées à l'espèce de poisson recherchée, en forme de poche plus ou moins allongée, plombée pour racler le sable et flottée par des lièges pour rester bien ouverte. On met ces rets à la mer, au jusant, de deux façons différentes, selon leur taille et la pêche pratiquée³. Soit à pied, à deux hommes qui les traînent en raclant le fond et en les halant jusqu'au rivage. : à Bernières, j'ai entendu de vieux pêcheurs me parler, dans les années 1940, d'une pêche que certaines gens de la côte pratiquaient ainsi, sous le nom de *dragnet*. La seconde manière de procéder est en petit bateau, lorsque la senne est de grande taille. On grée alors une haussière à chaque extrémité. L'équipage porte à terre les deux haussières et hale du rivage la senne jusqu'à la mettre à sec. Il ramasse les poissons rassemblés dans la poche et recommence l'opération jusqu'à la fin du jusant. J'ai vu

quatre hommes pour haler la senne jusqu'au « bas de l'eau », et pêcher ainsi les poissons plats, picots, carrelets et soles. J'en ai vu une variante pratiquée à Courseulles en 1950 par un picoteux et deux hommes pour pêcher l'équille, en fin de jusant et début de flot. Mais ceux-là opéraient de leur bateau, jetant et halant leur petite senne sans quitter leur bord⁴.

Le Masson du Parc ne manque pas de noter aussi qu'à Bernières, l'on pratique intensément la pêche à pied : « La plupart des matelots pescheurs se servent de la bouraque ou du bouteux pour faire la pesche des crevettes franches ou salicots qui se nomment aussi cardons » (terme que j'ai toujours entendu employé par les anciens de Bernières pour désigner la crevette grise). Le commissaire enquêteur ajoute que « les pescheurs de pied ont encore des flottées ou haussières flottées qui sont les cibaudières des pescheurs picards ». Il vise par là ces rets fichées sur hauts piquets pour qu'elles « flottent » : je les ai connues aussi ; on les tendait d'octobre à décembre, jusqu'en 1939, pour y prendre le hareng, avant que celui-ci ne disparaisse de nos côtes, trop intensément pêché en Mer du Nord pour qu'il poursuive

encore sa migration annuelle jusqu'en Manche. Le Masson du Parc note enfin que les riverains de Bernières font aussi la pêche des moules sur le territoire de Langrone (Langrune), non sans remarquer que ces dernières « ne sont pas fort estimées »⁵.

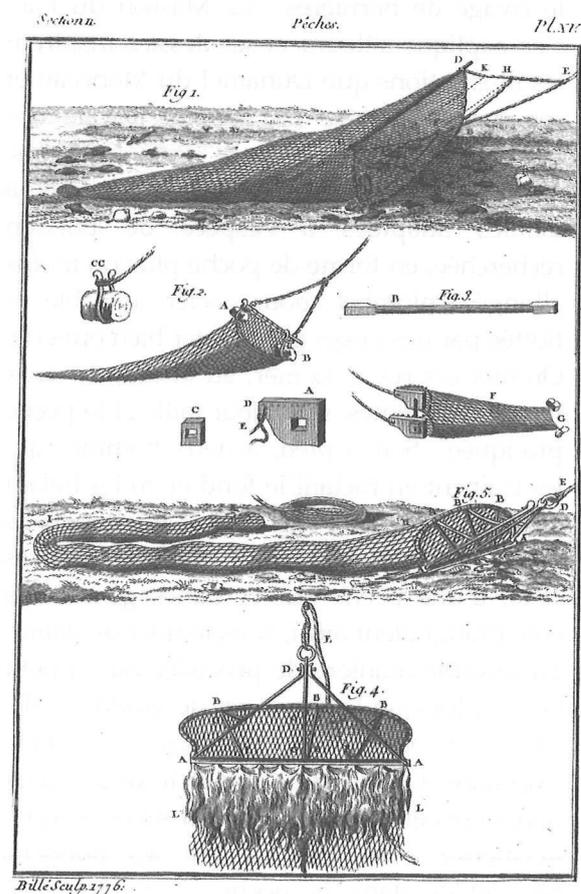
Le souvenir du port s'efface, mais les activités maritimes perdurent

Quelques années plus tard, en 1731, un *Mémoire de la Ville de Caen* ne mentionne même plus l'ancien port lorsqu'il décrit la côte⁶. Au chapitre consacré à Bernières, il note qu'« Il y a 11 bateaux à quille de 8 tonneaux et 4 hommes d'équipage pour le petit cabotage et de 9 à 10 personnes y compris un mousse chacun pour la pesche. Les matelots pescheurs mettent ces bateaux dans le petit havre du bourg de Courseulles avec les autres bateaux de ce bourg et font ensemble le commerce du petit cabotage ». Ainsi la situation décrite par Le Masson du Parc perdure : les marins de Bernières continuent de naviguer au cabotage et de pêcher avec de « grands bateaux ». Mais déjà l'on voit les marins de Courseulles se mettre à leur tour au cabotage et à la pêche plus loin en mer, à l'exemple des marins de Bernières. L'auteur du *Mémoire* signale en effet, pour ce bourg, déjà « 7 batteaux à quille de 8 tonneaux et de 4 hommes d'équipage pour le petit cabotage et de 10 personnes y compris un mousse aussy chacun pour la pesche ». Ces bateaux de Bernières et de Courseulles font le commerce à Cherbourg, Barfleur, Isigny, Caen, Dives, Touques, Honfleur, Rouen, Le Havre et Ostende.

Quant à la pêche, le même auteur distingue les « pêches à la mer » et les « pesches à la coste ». Pour les premières, il mentionne l'usage de « folles » et de « dreiges aux huîtres », ainsi que la pêche au picot. Pour les secondes, il cite l'emploi de « rets à roches ou haussières, qui sont les mêmes filets que les flottées », et signale que « 20 matelots et autres paroissiens font la pesche de la crevette franche avec la bourraque ».

Le havre de Bernières, son site et les traces qui en subsistent

Les marins de Bernières se satisferaient-ils de cette situation ? Ceux qui pratiquent le cabotage, oui, probablement, car seule une rivière assez abondante peut entretenir un débouché à travers le cordon dunaire, comme c'est le cas de la Seulles à Courseulles. Mais ceux qui pratiquent la pêche « à la côte », avec des seinettes, des folles ou des haussières, en sont réduits à échouer leurs bateaux sur la grève. A chaque embarquement, à chaque débarquement, ils doivent dépenser de longs efforts pour mettre à l'eau leurs lourds picoteux et les amonter au retour de chaque sortie, sur des rouleaux de bois, comme les pêcheurs de Bernières l'ont pratiqué et que je l'ai pratiqué moi-même jusqu'à la fin des années 1940. Aussi un havre au débouché d'un ruisseau, si médiocre soit-il, est le bienvenu.



Duhamel du Monceau *Traité général des Pêches et histoire des Poissons*

Où l'on apprend qu'un havre est encore en service à Bernières, en 1749, distinct du havre de Courseulles

Or le *Mémoire sur l'état présent des ports et costes de la haulte et basse Normandie, avec l'état des ouvrages qu'il convient d'y faire pour la deffense et la sécurité du commerce* mentionne explicitement l'existence d'un « petit port d'échouage pour les batteaux pescheurs seulement ».

Assurément, l'auteur de ce *Mémoire* n'est pas un spécialiste des installations portuaires et des activités maritimes comme était le commissaire général de la marine Le Masson du Parc, attentif, lui, à distinguer « port » et « havre ». M. Gourmont de l'Eglisière, puisque c'est de lui qu'il s'agit, n'en était pas moins un observateur instruit et entraîné. Lieutenant général des armées du Roi, il dirigeait les fortifications de Normandie. Il s'intéressait donc, par compétence, moins aux installations portuaires qu'aux moyens de fortification. Sur ce sujet précis, il note l'existence d'un corps de garde de Bernières et signale qu'il est en bon état. Et il ajoute : « A demie lieue de Bernières est le corps de garde de Courseulles qui est en bon estat. En ce lieu est un château appartenant au seigneur du village situé sur la petite rivière de Seulle qui en peut défendre l'entrée ayant une plate forme sur une tour sur laquelle on peut mettre du canon en cas de besoin. Cette rivière sert de petit port aux batteaux pescheurs de la coste ».

Voilà qui est sans ambiguïté aucune. Un havre existait à Bernières en plein milieu du XVIII^e siècle, bien distinct du havre de Courseulles. Mais où celui-ci se situait-il ? Le *Mémoire* de Gourmont de l'Eglisière ne donne aucune indication sur ce point.

Aux cartes maintenant de parler

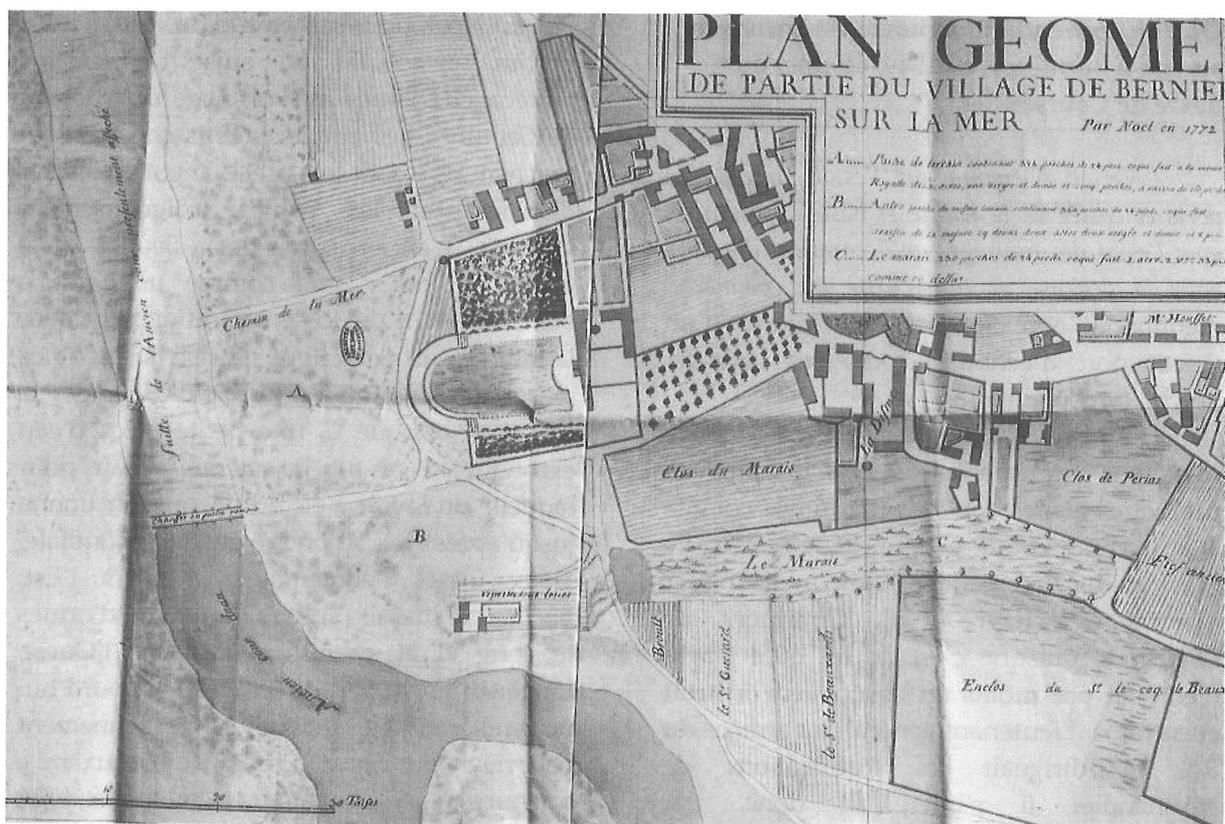
Où rien n'apparaît d'un havre en service à Bernières en 1772

Un *Plan géométrique du village de Bernières sur la mer* est dressé en 1772 par un

certain Noel, pour soutenir le droit d'une des parties en conflit au sujet de terrains marécageux situés au voisinage du château de Semilly⁸. Les emplacements construits et les chemins y sont très précisément situés, les distances et les angles, soigneusement mesurés. L'ancien cours de la Seulles y est tracé, et l'on y voit comme un bras, à l'emplacement du fossé communiquant avec la mer par un goulet qui subsiste jusqu'à nos jours. A l'extrémité Nord du lieudit « le Marais », marqué C, une petite pièce d'eau est figurée : ce fut la retenue d'eau pour laquelle un lavoir a été édifié, qui fonctionna jusqu'après la seconde guerre mondiale. Deux fossés l'alimentaient, l'un, à l'Est, bordant le marais, au remblai planté d'ormes le long d'un chemin ; l'autre, à l'Ouest, longeant le verger du château aujourd'hui nommé « de Quintefeuille », anciennement propriété du Sieur Lecoq de Beauxamis, toujours en service. Là se rassemblent en effet une bonne part des eaux de pluie ruisselant de la plaine, selon un dénivelé d'une quarantaine de mètres depuis les points hauts de la plaine situés au voisinage de l'ancienne route de Reviers à Douvres.

Poursuivons l'étude de ce *Plan géométrique* de 1772. On y discerne, sur la pièce marquée B, un petit groupe de constructions. A cinq toises de là, les deux bras de l'ancien cours de la Seulles se rejoignent : les murs de petits jardins signalent cet emplacement aujourd'hui encore. Gageons que le havre se trouvait dans ces parages, bien qu'aucun toponyme ne le signale expressément. Ce document atteste cependant, par le silence, que celui-ci avait disparu, qu'il se trouvait plus à l'Ouest, ou qu'il avait subi le même sort qu'un havre voisin, le havre Heurtault à Meuvaines, dont il ne subsiste plus qu'un fossé encombré de roseaux et le nom d'un lieudit sur le cadastre de 1809⁹.

Mais précisément, le cadastre de Bernières ne fournirait-il pas, lui aussi, quelque information ?



Où l'emplacement probable du havre apparaît sous un curieux nom : *Le Dit*

Si l'on examine la section A du cadastre de 1809, agrandie et éclaircie,

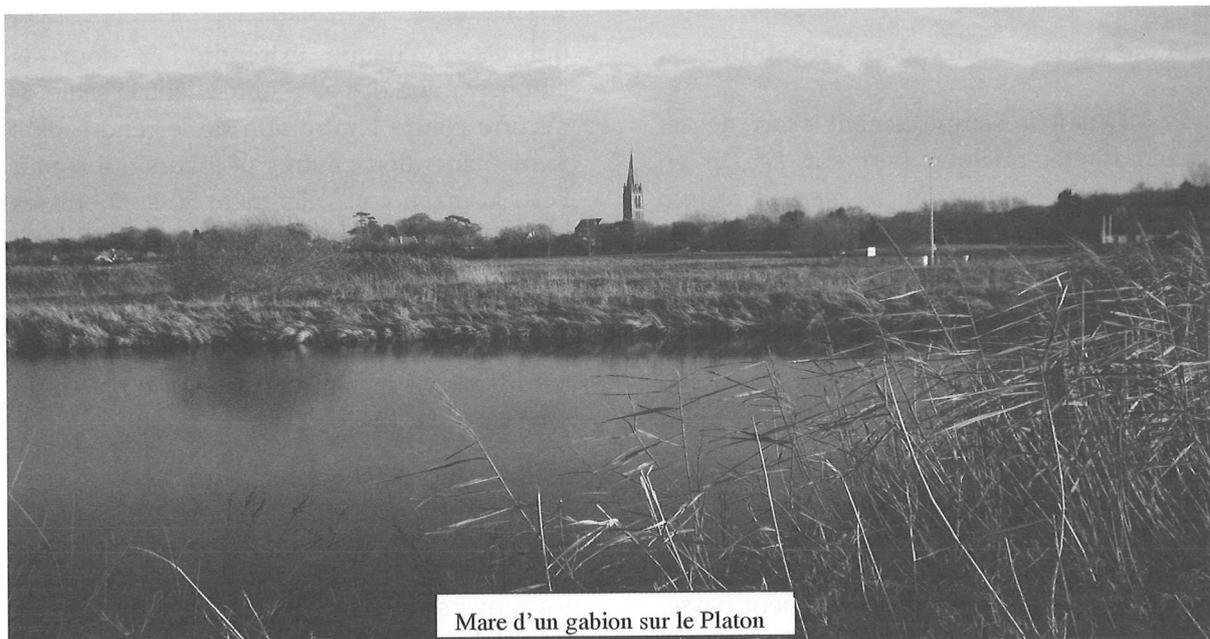


on retrouve, aux numéros 606 à 616, les petits jardins et les constructions fixées sur le plan géométrique de 1772. En contrebas, les parcelles marécageuses cadastrées 414 à 419 sont drainées par le ruisseau sinueux qui subsiste aujourd'hui. A l'époque où les levés ont été effectués, ce ruisseau paraît longer le

piéd d'autres constructions, avant de se perdre quelque part à travers la dune. Les bâtiments cadastrés 404 à 407 ont été détruits ultérieurement pour laisser passer la ligne de chemin de fer de Caen à la mer, en 1876.

Or les parcelles qui nous intéressent, cadastrées 414 à 419, sont sises sur un lieudit au nom étrange, *Le Dit*, répété plus à l'Ouest sur une large pièce cadastrée 405, elle-même située « sous », c'est-à-dire plus bas, qu'un ensemble de pièces marquées du nom parfaitement explicite, elles : *Sur le havre*¹⁰.

Le Dit : Voilà qui est sans aucune signification immédiate. Voilà qui distingue ce lieu des lieux voisins, dont les noms parlent à tout le monde, comme *Sur le marais*, ou *Les communaux*, et tant d'autres, dont le cadastre est riche. Il est vrai qu'à Courseulles, les restes du cours de la Seulles qui serpentent dans les marais sous les dunes, vers Bernières, portent un nom semblable, tout aussi énigmatique : *L'Edit*. Comment un ruisseau, ou des fossés, ou un marais, peuvent-ils porter des noms aussi abstraits, aussi peu évocateurs d'un site et de ses particularités, que *Le Dit*, ou *L'Edit* ? Voilà qui serait inexplicable, si on ne se référait à la



Mare d'un gabion sur le Platon

manière dont travaillaient les topographes chargés de confectionner le cadastre. J'ai rappelé ailleurs comment ces géomètres venus de la ville procédaient pour nommer des lieux, d'eux inconnus, mais bien connus des habitants par la force de la tradition orale, sans secours aucun de l'écriture. Ils enregistraient ces noms tels qu'ils les entendaient prononcer, sans consignes d'orthographe puisque ces noms ne circulaient que de la bouche à l'oreille. Il y a donc fort à penser que *Le Dit* et *L'Edit* sont deux transcriptions différentes du même nom, et d'un nom qui, comme les autres toponymes figurant au cadastre, a une signification concrète et se réfère à une particularité du terrain ou de l'histoire.

Or qu'y a-t-il de commun aux deux sites nommés du même mot, celui de Bernières et celui de Courseulles ? La Seules y a laissé des vestiges de son ancien cours. Des eaux stagnent dans ces marais et parviennent difficilement à la mer. A plusieurs reprises, les inspections dénoncent les infections et les maladies qui s'ensuivent. Les seigneurs laïcs et ecclésiastiques doivent donc s'employer à faire déboucher ces eaux sur la mer, malgré l'obstacle que leur opposent les dunes. Comment ? Sinon par l'aménagement de chenaux, en retenant les sables de part et d'autre par des enrochements ou des claires de bois disposés de telle sorte qu'on puisse

les fermer par des portes. Un mot désigne en vieux français ce genre de chenal : *duit*, du latin *ducere*, conduire. Une porte sur un *duit* ou « conduit » de ce genre subsistait jusqu'en août 2006 au pied de la dune, à la limite de Bernières et Courseulles. Elle servait à régler l'écoulement des eaux vers la mer Voilà *Les Duits*, voilà *Le Duit*. Connaissant mal les particularités du bord de la mer, ignorant le vocabulaire technique pour désigner des installations spéciales, échouant à saisir le sens des mots en usage par les gens de la côte, les géomètres, ces calculateurs et ces lettrés, ont transcrit au moins mal ce qu'ils entendaient articuler. *Les duits*, *Le duit* sont devenus *L'Edit*, *Le Dit*, retrouvant ainsi un sens nouveau dans la culture savante, mais un sens parfaitement incompréhensible pour les gens du lieu.

Et qu'on n'aille pas objecter que tout cela n'est que conjecture, voire spéculations. Un dictionnaire aussi répandu que le grand Robert connaît les « duits ». Il rattache explicitement ce mot au vocabulaire technique de la pêche, mais il n'en donne qu'un sens particulier, issu d'un usage spécifique pour la pêche : « chaussée formée de pieux et de cailloux, en travers d'une rivière ou d'un petit bras de mer, et qui est destinée à arrêter le poisson au moment du jusant ».

Pour conclure : un espace à réhabiliter

Quant à l'emplacement exact de cet ancien havre, quelque part sur *Le Dit* en contrebas de la pièce *Sur le havre*, il reste à trouver¹¹.

Où le chercher, sinon au pied des murs de l'ancien jardin signalé *au Dit*, sur le cadastre de 1809 et sur le Plan géométrique de 1772 ? Ou *au Dit*, au milieu des roseaux et des ajoncs au voisinage des mares d'un ancien gabion ? (Les restes d'un conduit de pierre destiné à évacuer ces eaux ne subsistent-ils pas au pied des dunes, sur la plage, à l'Ouest du lieudit *Le Platon* ? Cette partie de la plage est particulièrement basse. Avant d'être défendue par les empierrements récents, la dune y était menacée par les tempêtes d'hiver, à tel point que le risque était grand, dans les années 1970 et 1980, qu'elle se rompe en cet endroit comme elle s'était rompue en 1610 face au manoir de La Luzerne.

Voilà un espace à surveiller, un petit bassin à recréer peut-être, des eaux à faire circuler et évacuer de nouveau vers la mer, un environnement à faire valoir et restaurer. ■

Jean CUISENIER

¹ *Archives nationales* (Marine), C5, 19

² *Ibidem*, C5, 25

³ Duhamel du Monceau, *Traité cité*, 2^o section, p.396 sq.

⁴ Cf *Traité cité*, à l'article *Seinnettes*, « Il y a aussi une autre espèce de seinnette, qui sert particulièrement à prendre les équilles, qui est un poisson passager à l'embouchure de la rivière d'Orne. Ce poisson commence à paraître vers la mi - Mai, & reste jusqu'à la S. Michel (...). Il faut quatre hommes pour faire cette pêche; le filet est de la forme du coleret, mais le service en est différent, en ce que les pêcheurs ne dérivent ni ne traînent point; mais deux hommes chacun par un bout tiennent le filet tendu, au moyen d'un bâton

qui est à chaque extrémité, & dont ils enfoncent une des extrémités dans le sable, & s'écorce contre l'autre afin de le rendre plus ferme; alors deux autres pêcheurs qui sont à l'eau jusqu'au col, s'éloignent 30 à 40 brasses du filet, & reviennent en battant l'eau jusqu'à ce qu'ils soient proches. L'équille épouvantée du bruit, ou par l'agitation de l'eau, se jette dans le filet; & les deux pêcheurs qui ont battu l'eau, levent promptement le bas ou la plommée du filet de la seinnette; & ceux qui tiennent les canons, qui sont les deux bouts, roidissent de toute leur force, en tenant le filet horizontalement, pour lors ils ramassent toutes les équilles dans le milieu du filet, & les renversent dans des paniers que portent les pêcheurs qui tiennent les bouts de la seinnette, & aussi - tôt ils recommencent un autre trait, tant que la basse mer le leur permet. Ces seinnettes ont dix à douze brasses de long, & une brasse & demie de chute; la maille n'a au plus que 2 lignes en carré, ce qui est une contravention manifeste à l'ordonnance. On peut juger du tort considérable que fait un échantillon si petit au général de la pêche.

⁵ Le Masson du Parc, « Procès-verbal sur la pesche en mer », *Archives nationales* (Marine), C5, 19

⁶ *Archives nationales* (Marine), C4, 159

⁷ *Archives nationales* (Marine), D2, 10

⁸ *Archives nationales* (Cartes et Plans), Q1, liasse 84. Publié dans le livre d'Hervé Légouillon, *Bernières-sur-mer, des origines à la Révolution*, Caen, 1927, p.135-137

⁹ Commune de Meuvaine, cadastre de 1809, section A, *Le hable de heurtot*

¹⁰ Emplacement de l'actuel terrain de camping

¹¹ A cette fin, la carte de Cassini (1750-1815) n'est d'aucun secours, car ce n'est pas une carte marine et la ligne de rivage y est très indécise. Elle mentionne bien l' « Ancien Havre de Bernières », au débouché de la Seullles, qu'elle situe loin dans les sables de l'estran, au Nord-Ouest de l'église.

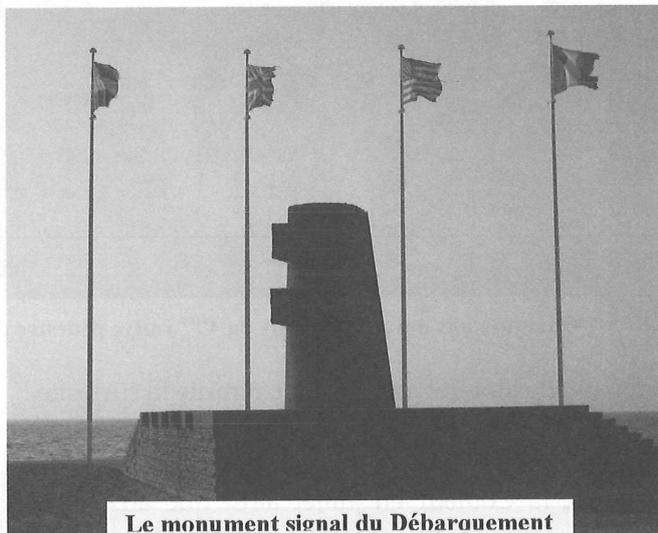
Bilan des activités de l'été 2006

A pied, à cheval, en voiture.....

D'un été, qui en fait a débuté en juin pour se prolonger jusqu'en octobre, nous retiendrons tout particulièrement la préparation de l'exposition sur le Débarquement qui a monopolisé tous les efforts de plusieurs membres du bureau.

Dès le mois de mai, l'équipe « spécialisée » de B.O.N. s'est attelée à la préparation de cette exposition qui s'est tenue à l' Office de Tourisme durant toute la saison. L'ensemble des documents présentés était extrait de la grande exposition que nous avons conçue en 2004 pour le soixantième anniversaire du Débarquement. Nous avons recherché les documents, acheté de nouveaux cadres, refait les légendes en quelques jours afin que tout soit prêt pour le 6 Juin...

Le nombre de visiteurs a témoigné de l'intérêt que suscite toujours cet épisode de l'histoire de Bernières.



Le monument signal du Débarquement

Nous avons également organisé en juin une dizaine de promenades dans Bernières pour des personnes du troisième âge. Installées confortablement dans une calèche, elles ont eu tout le temps nécessaire pour admirer les détails d'architecture, à la bonne hauteur au rythme de l'attelage.



Traditionnellement en juillet et août se sont déroulées les visites commentées de l'église et du bourg, avec un nombre toujours constant de participants. Nous

avons organisé ces visites à quatre reprises, avec une participation moyenne d'une dizaine de personnes à chaque visite. Ce qui tendrait à prouver que l'intérêt pour cette activité ne faiblit pas bien qu'elles soient organisées depuis plusieurs années maintenant, tant hors saison sur demande qu'en juillet et août, ainsi qu'à l'occasion des Journées du Patrimoine.



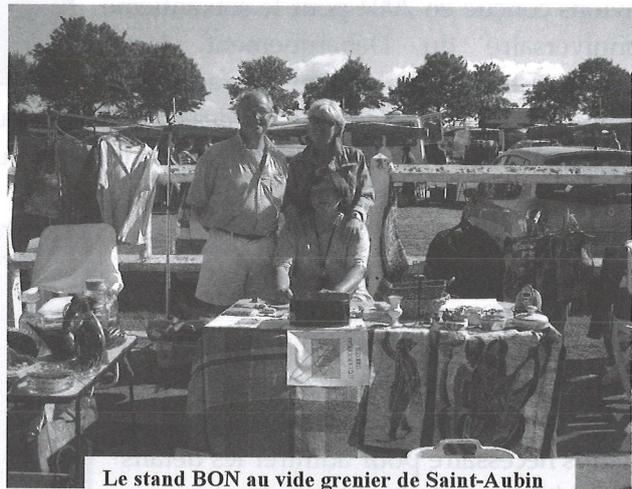
Quelques uns des participants du 4^{ème} rallye pédestre de Bernières

Soulignons cette année une évolution notable : un abaissement de l'âge moyen des participants, toutes activités confondues. Ainsi le rallye pédestre de juillet a réuni sept équipes de quatre personnes, regroupant, parents, enfants, grands-parents et même tous petits. Ou encore le rallye junior en septembre auquel ont participé neuf équipes de dix collégiens de 14/16 ans avec leurs professeurs. L'aspect ludique de ces parcours

renouvelle l'intérêt du circuit et stimule la curiosité.

N'oublions pas la participation de BON à la Fête de la Couleur en juillet ainsi que aux vides greniers de Saint-Aubin et de Bernières en août, manifestations durant lesquelles notre association a présenté ses différentes publications.

Le temps particulièrement humide lors des Journées du Patrimoine (troisième week-end de septembre), le samedi notamment, nous a contraints d'innover en matière de découverte du village : ce circuit découverte s'est fait ... en voiture, permettant d'élargir le périmètre habituel à la grange du Clos Michel et au pigeonnier de la Luzerne. Par contre, le dimanche, un groupe de randonneurs a pu effectuer le même trajet à pied. Notons également que cette découverte de Bernières s'étend aussi au jardin de l'ancienne mairie où se sont déroulées nos traditionnelles Rencontres Estivales, en juillet.



Le stand BON au vide grenier de Saint-Aubin

Nous réfléchissons aux manifestations de l'an prochain ... si proche maintenant ! D'ores et déjà nous savons que nous organiserons à nouveau une sortie à Tatihou pour l'inauguration de l'exposition Berthélémy.

Pourquoi ne pas envisager aussi une promenade découverte de Bernières en vélo, voire un rallye cycliste ?

Mais toutes les suggestions de nos gentils adhérents et de nos sympathiques sympathisants seront les bienvenues. N'hésitez pas à nous contacter au siège de BON. ■

Dominique NERON

L'ensoleillement à Bernières

Une fois n'est pas coutume, Bernières Météo va s'intéresser aujourd'hui à l'ensoleillement à Bernières. C'est avec beaucoup d'hésitation que nous avons choisi ce thème car notre crainte était d'ennuyer le lecteur à lui exposer les caractéristiques bernières de cette variable météorologique peu excitante aux yeux du public, voire émoullente, si on observe l'activité de la population estivale sur notre plage : des gens allongés, immobiles, engourdis, fatigués, harassés, incapable d'aucune activité physique ou intellectuelle (hormis les mots fléchés ou le tricot), comme accablés par le poids des rayons du soleil. Spectacle peu réjouissant pour un arpenteur de digue tel que votre serviteur !

Bernières Météo est plutôt intéressé par le spectacle romantique des forces de la nature en action. Les titres de quelques uns de nos précédents articles le montrent : *Tempête sur Bernières* (Bull. n° 8), *Trombe sur Bernières* (Bull. n° 12), *Grand'Frais sur Bernières* (Bull. n° 13), *La tempête des 26 et 27 décembre 1999* (Bull. n° 17), *Pluie sur Bernières* (Bull. n° 19), autant de sujets qui, s'ils étaient représentatifs du climat bernierais, pourraient faire croire que notre village est maudit des dieux. Mais il n'en est rien. Ce n'est qu'une question d'orientation éditoriale de l'association. Pour le prouver, nous nous intéressons aujourd'hui au soleil, en se rappelant qu'il s'agit d'un bien à consommer avec modération car tout excès nuit gravement à la santé.

Depuis 2003, la station météorologique de Météo France, située à Bernières-sur-Mer sur le site du Platon (cf. bulletin n° 20 de décembre 2001), dispose d'un pyranomètre. Ce capteur mesure le rayonnement solaire "global", c'est à dire la somme du rayonnement solaire direct (les rayons de soleil lorsque celui-ci est visible), et du rayonnement solaire diffus (engendré par la

diffusion du rayonnement solaire par l'air et l'atmosphère, donc présent même par temps couvert). L'analyse portera donc sur le rayonnement solaire "global", seul disponible. Les valeurs sont horaires, c'est-à-dire que même si l'unité est notée en J/cm² (Joules par centimètre carré), il serait plus exact de les exprimer en J/cm²/h.

La période d'analyse va du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005 soit trois années. Nous distinguerons aussi l'hiver et l'été en retenant pour l'hiver les mois de décembre et de janvier qui se situent grossièrement autour du solstice d'hiver (21 décembre), où les jours sont les plus courts, et pour l'été, les mois de juin et de juillet, qui se situent grossièrement autour du solstice d'été (le 21 juin), où les jours sont les plus longs.

Examinons la semaine du 20 au 27 juin 2003. La variation du rayonnement suit la succession des jours. On devine que sans nuage, elles ont l'allure de cloches, symétriques, avec un maximum à midi heure solaire, où elles culminent aux alentours de 350 J/cm². Mais certains jours, cette courbe est fortement perturbée par la couverture nuageuse, surtout les 3^{ème} et 7^{ème} jour.

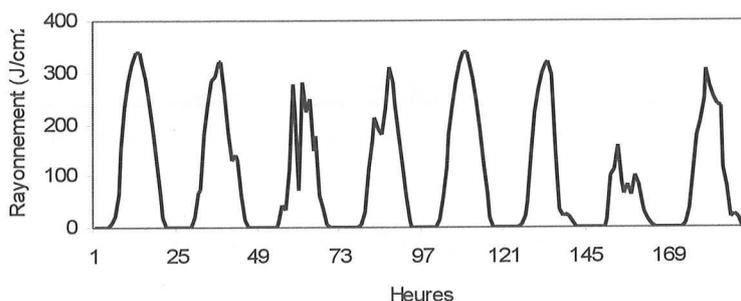
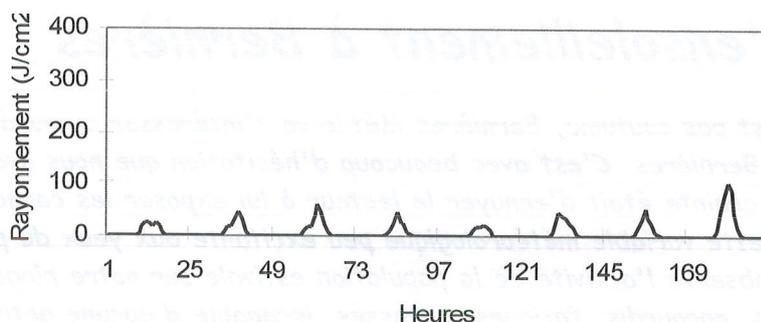


Figure 1 : Rayonnement solaire globale du 20 au 27 juin 2003

Figure 2 : Rayonnement solaire globale du 20 au 27 décembre 2003



Une semaine de 20 décembre 2003, nous observons le même type de courbe mais celle-ci est d'amplitude radicalement plus faible (aux alentours de 50 J/cm² au maximum), plus étroite (les jours sont plus courts), et plus déformée (plus de nuages).

En faisant la moyenne des jours de juin et juillet de 2003 à 2005 (180 jours), on obtient la courbe d'évolution moyenne du rayonnement journalier à cette période. Sur le diagramme ci-dessous, on a représenté, outre cette courbe, les minimum (courbe du bas) et les maximum (courbe du haut) observés à chaque heure. On constate qu'en été, la durée du jour va de 4 heures à 21 heures, que l'amplitude moyenne est de 230 J/cm² mais qu'elle peut atteindre jusqu'à 346 J/cm². Prière de sortir les crèmes solaires.

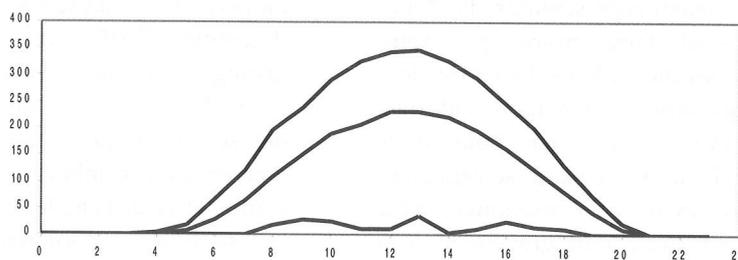


Figure 3 : Rayonnement solaire global horaire moyen, max et min pour juin-juillet

Le diagramme ci-dessous est son équivalent pour l'hiver solaire, c'est-à-dire pour décembre et janvier, de 2003 à 2005. La durée du jour est significativement plus courte (de 8 heures à 18 heures) et l'amplitude moyenne culmine à 58,5 J/cm², le maximum observé ayant atteint 140 J/cm². Globalement, l'intensité du rayonnement varie presque d'un facteur 4 entre l'été et l'hiver (58,5 l'hiver contre 230 l'été).

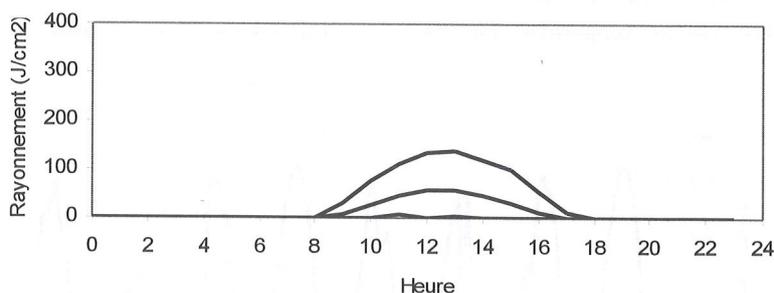


Figure 4 : Rayonnement solaire global horaire moyen, max et min pour décembre-janvier

A l'échelle annuelle, ce cycle été/hiver est bien visible et assez régulier, comme le montre le diagramme ci-dessous du rayonnement horaire 2003-2005. Les abscisses (échelle horizontale) sont tellement compressés

que nous n'apercevons que l'enveloppe de la courbe qui présente les maximum atteints : 350 J/cm² l'été, 140 J/cm² l'hiver, et ceci chaque année.

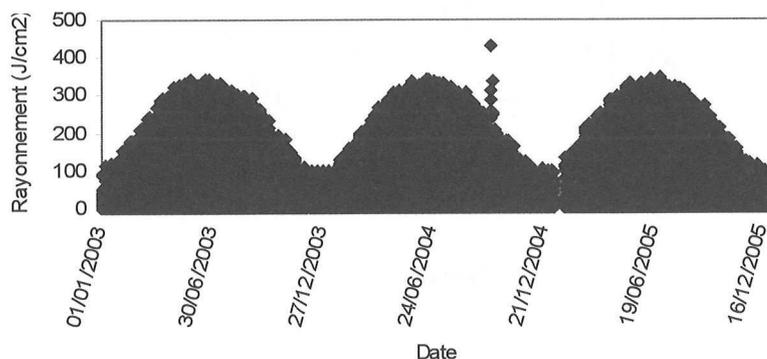


Figure 5 : Rayonnement solaire global horaire 2003-2005

Si nous avons abordé précédemment les valeurs minimale, moyenne et maximales, nous n'avons pas encore estimé la durée atteinte par les valeurs de rayonnement au long de l'année. Sans un capteur capable de mesurer la durée d'insolation, nous pouvons quand même évaluer la part de temps de rayonnement donné. En classant toutes les mesures de façon décroissante, nous obtenons la courbe ci-dessous appelée "courbe des rayonnements classés". Elle permet une approche statistique puisque nous voyons immédiatement que le rayonnement est nul une moitié du temps. C'est en effet la nuit. 25 % du temps, le rayonnement horaire est supérieur à 74 J/cm², 10 % du temps, il est supérieur à 180 J/cm². Toutes les valeurs sont inférieures à 346 J/cm² sauf pendant une heure où il a atteint 432 J/cm² (le 29/09/2004 à 13h).

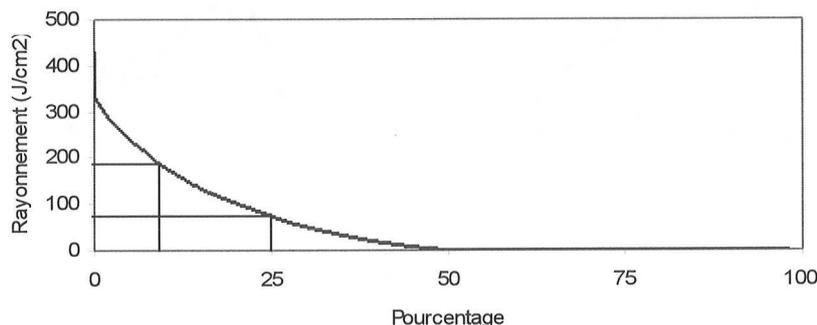


Figure 6 : Rayonnement solaire global horaire classé

Même si la représentation de ce que peut être un J/cm² n'est pas évidente pour le profane, l'examen que nous venons de faire permet déjà de prendre connaissance de quelques caractéristiques du climat. Cependant, il est intéressant de se situer par rapport à d'autres sites, par exemple Caen-Carpique. Nous possédons en effet les mesures journalières sur deux ans et demi de plusieurs variables météorologiques à Carpiquet, dont celle du rayonnement, aimablement communiquées par Météo-France. Les différences étant faibles, les courbes de rayonnement sont très proches et presque confondues. Nous présentons donc ci-dessous la courbe représentative de leur différence.

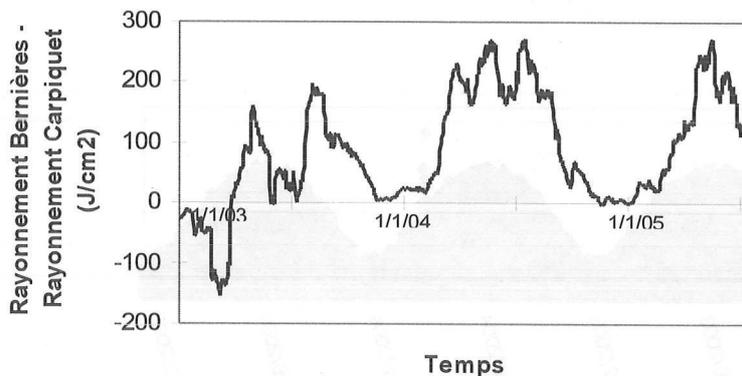


Figure 7 : Différence de rayonnement solaire global journalier entre les stations de Bernières et de Carpiquet de janvier 2003 à juillet 2005

Remarque : Nous raisonnons à présent en J/cm2 et par jour et non plus comme précédemment dans l'article en J/cm2 et par heure.

On constate que la différence est presque toujours positive et qu'elle est plus importante l'été que l'hiver. Elle peut atteindre presque 300 J/cm2 l'été. Le rayonnement solaire global est plus fort à Bernières qu'à Carpiquet, de presque 10 %.

Pourtant, les Bernièrais savent bien qu'il fait plus chaud à Caen l'été. Le graphisme suivant montre la différence de température journalière durant la même période.

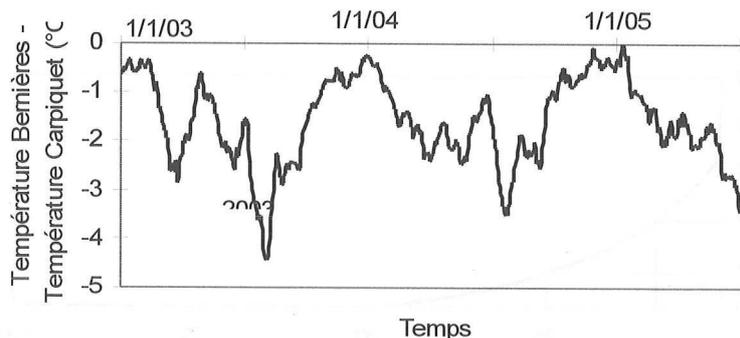


Figure 8: Différence de température journalière entre les stations de Bernières et de Carpiquet de janvier 2003 à juillet 2005

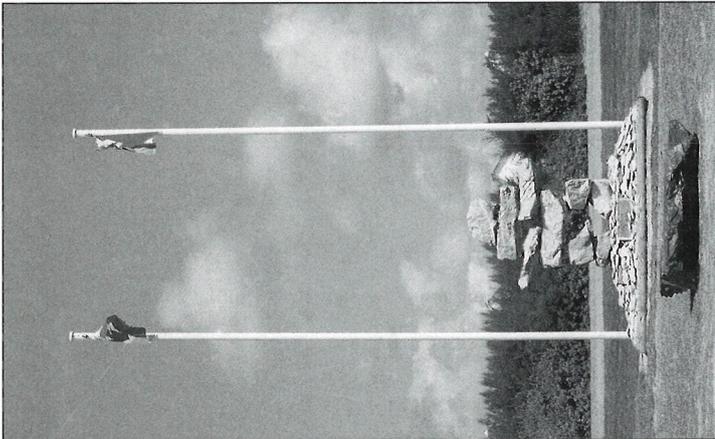
La différence est toujours négative. Il fait moins chaud à Bernières qu'à Carpiquet. Et la différence est plus marquée l'été.

Donc l'été ? Il fait plus chaud à Caen et pourtant le rayonnement est plus fort à Bernières. Le présent article ne poussera pas plus loin l'analyse. Des pistes d'explications sont sans doute à trouver dans l'effet d'inertie thermique de la mer à Bernières, ou dans l'effet de brise thermique venant de la mer, qui se lève à Bernières et rafraîchit l'atmosphère, provoquant une baisse de température. Ce sera le thème d'un prochain article de Bernières Météo.

Cet article n'a pas eu pour objectif de démontrer un effet météorologique quelconque à Bernières mais de fournir plutôt quelques éléments sur l'ensoleillement de notre village au travers des mesures du rayonnement solaire global. Grâce au pyranomètre, nous recueillons donc des informations précieuses qui pourront nous aider à comprendre les particularités de notre micro-climat. ■

Stéphane MANDELKERN

*A la demande générale, voici la dernière réalisation de B.O.N. :
Une série de huit cartes postales contemporaines, originales et en
couleurs !*



*Diffusées en différents points de vente dans Bernières ainsi qu'au
siège de B.O.N.*



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

Voie de Débarquement

14990 BERNIÈRES-SUR-MER

LES PRIX, C'EST POUR TOUJOURS.

Beaudoux SARL
Image - Son - Électroménager - Antennes

400 M² EXPOSITION
OUVERT DU
LUNDI AU SAMEDI
de 9h30-12h 14h-19h

Z.I. Route de Reviars - 14470 Courseulles s/Mer
Tél : 02 31 37 91 40



Route de Courseulles
14990 BERNIÈRES-SUR-MER
Tél. 02 31 96 45 43

RENAULT

S.A.R.L. Garage
M. THOMAS
Agent



LES VIVIERS EN DIRECT DU PÊCHEUR
Poissons - Coquillages - Crustacés
Coquilles St-Jacques

02 31 96 67 02
AUX PRODUITS DU PIERFABANT selon saison

Rue de Verdun
Bernières-sur-mer
et autres

Hair Marine

Espace Coiffure
Hommes - Femmes - Enfants

5, rue Abbé Blin
14990 BERNIÈRES SUR MER
Tél. 02 31 36 08 66

Journée continue
Vendredi et Samedi

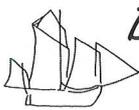
CAFÉ - TABAC - PRESSE

M. et Mme LOUIS

Bar du Centre



14990 Bernières/Mer - Tél. 02 31 96 46 83



Bernières
Optique
Nouvelle

Votre publicité, ici ?

c'est possible, contactez

Bernières Optique Nouvelle • 114, rue du Rgt de la Chaudière • 14990 Bernières-sur-Mer
Association régie par la loi 1901

L'Oranger

Toutes Compositions Florales
Produits du Terroir

94, rue Général Leclerc
14990 Bernières-sur-Mer
Tél./Fax : 02 31 73 77 12

Transmission
**Euro
Florist**



imprimerie
Offset
et
Numérique

STUDIOS IMPRIMERIE
44, RUE JACQUES DURMEYER
61100 FLERS
TÉL. 02 33 65 00 55 - FAX 02 33 66 19 30

SIEGE SOCIAL - STUDIOS - IMPRIMERIE
16, AVENUE DE SUÈDE - B.P. 97
14110 CONDÉ SUR NOIREAU
TÉL. 02 31 69 04 26 - FAX 02 31 69 37 30

PAPETERIE
FOURNITURES
MOBILIER
ET MATERIEL
DE BUREAU

VICQ
CALIPAGE

PAPETERIE - FOURNITURES
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU
44, RUE JACQUES DURMEYER
61100 FLERS
TÉL. 02 33 65 00 55 - FAX 02 33 66 19 30

STUDIOS IMPRIMERIE NUMERIQUE
IMMEUBLE ODYSSEE
4, AVENUE DE CAMBRIDGE - CITIS
14200 HÉROUVILLE-ST-CLAIR
TÉL. 02 31 95 30 42 - FAX 02 31 95 10 42